

Département
Haute-Loire

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 17 Février 2023

Date d'envoi de la convocation : 10 Février 2023	<u>Conseillers en exercice</u> : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 18
Délibération n°: 202302-01	<u>Pouvoirs</u> : 2
	<u>Excusés</u> : 12

Objet : Participation financière des EPCI aux frais fixes de structures pour l'année 2023

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 17 février 2023 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BEAUMEL Jean-Paul – BAY Jérôme - FILERE Michel – VALANTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPUIS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard – DURIEUX Pierre
Communauté de Communes du Haut-Lignon : /
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe – CHORLIET Christian
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles
Communauté de Communes des Monts du Pilat : /
Communauté de communes Ambert Livarfois Forez : /
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Éyrieux : /

Avait donné pouvoir :

Communauté de communes du Haut Lignon : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à SOUVIGNET Bernard)
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONCHER Jean Pierre (pouvoir donné à MONTAGNON Jean Philippe)

Secrétaire de séance : VALANTIN Christelle

Le montant de la participation financière est fixé chaque année par le Comité Syndical

Les EPCI représentant moins de 1 % de la surface du syndicat, ne participent pas au financement des frais de structure.

Les titres de recette seront émis, pour le montant total, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Les frais fixes de structure, pour l'année 2023, sont calculés selon les modalités suivantes :

Frais fixes de structures	Calcul sur la base des dépenses constatées au compte administratif 2022 et déduction faite des aides des différents financeurs Le calcul détaillé des frais fixes de structures a été présenté lors de la commission finances du 01/02/2023 Montant total : 327 904,74 €
Calcul de la population de l'EPAGE Loire Lignon	Source : INSEE, populations légales 2020 qui entrent en vigueur au 1 ^{er} Janvier 2023 (agent en charge du SIG s'occupe des calculs). Méthode utilisée : méthode de calcul validée le 06-05-2019

Répartition des frais fixes de structures entre les EPCI membres de l'EPAGE Loire Lignon :

<u>NOM</u>	<u>Population EPCI dans EPAGE</u>	<u>Part % EPCI dans EPAGE</u>	<u>Participation financière 2023</u>
CC Ardèche des Sources et Volcans			
CA du Puy-en-Velay	82689	42,75%	140 167,71 €
CC Val Eyrieux			
CC du Pays de Montfaucon	8094	4,18%	13 719,82 €
CC du Haut-Lignon	8249	4,26 %	13 982,86 €
CC Loire et Semène	14911	7,71%	25 276,66 €
CC des Sucs	18809	9,72%	31 883,66 €
CA Loire Forez Agglomération (LFA)	3470	1,79%	5 882,86 €
CC de la Montagne d'Ardèche	2701	1,40%	4 578,47 €
CC des Monts du Pilat	5849	3,02%	9 914,58 €
CC Ambert Livradois Forez	2913	1,51%	4 937,30 €
Saint-Etienne Métropole			
CC Mézenc-Loire-Meygal	11524	5,92 %	19 535,01 €
CC des Pays de Cayres et de Pradelles	2691	1,39%	4 561,47 €
C.A Annonay Rhône Agglo			
CC Marches du Velay-Rochebaron	31540	16,30%	53 464,34 €
CC des Rives du Haut-Allier			
TOTAL	193440	100,00 %	327 904,74 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- APPROUVE les participations financières des EPCI de l'EPAGE Loire Lignon sur la base de la répartition ci-dessus ;

- AUTORISE le Président à solliciter les EPCI sur le montant total, une fois la présente délibération exécutoire.

Fait le 17 Février 2023 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Christelle VALANTIN

E.P.A.G.E.
Etablissement
Public
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
LOIRE LIGNON

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Paul BRINGER

E.P.A.G.E.
Etablissement
Public
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
LOIRE LIGNON

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication
et de sa réception par le représentant de l'État